

La gazette des délégués CFDT

N°13

6 février 2005

SOMMAIRE

MUTUELLE

NAO

COMITE ETABLISSEMENT



QUIZZ sur la Mutuelle obligatoire

Les 7 questions les plus posées en magasin

La CFDT vous répond, malgré qu'elle n'est pas signataire de cet accord.

Page 2

La CFDT gagne aux Prud'hommes

Le Conseil de Prud'hommes de Creil condamne la CSF BETHISY ST PIERRE à verser des dommages et intérêts pour discrimination liée aux horaires de travail. Ainsi que le retrait d'un avertissement injustement donné.

Le dossier mené par une élue CFDT a été gagné. Le troisième de l'année



Le Comité Central d'Entreprise et les actions juridiques.

En date du 3 janvier 2005, la CGT et la CGC étaient entendues sur leur demande d'annulation de l'accord sur la réduction du temps de travail des salariés CSF.

A leur sens les salariés ne doivent pas bénéficier de jours RTT. Page 3

Le 18 mars 2005 auront lieu les élections des délégués du personnel et des comités d'établissements.

La CFDT est l'organisation syndicale qu'il vous faut. Lors des votes ne vous trompez pas de bulletin.

De 2002 à 2005, la CFDT a un bilan positif de toutes les actions menées sur toute la France.

Tous les dossiers menés devant les Conseil de Prud'hommes ont été gagnés, Les salariés défendus par la CFDT ont vu la différence, Les salariés sont encore là pour en témoigner.

Et vous! nous connaissez-vous? si vous ne nous connaissez pas, alors n'hésitez plus, vous verrez la différence. Vous trouverez des délégués CFDT partout en France pour vous aider où vous assister.

Alors le 18 mars, ne vous laissez pas tromper par les autres organisations syndicales qui vous solliciteront,

Votez CFDT en masse et liste complète



Régime Mutuelle obligatoire,

Les sept questions les plus posées en magasin,

1- Puis-je prendre mes parents sur ma mutuelle puisque je vis chez eux?

Non, vous ne pouvez mettre sur votre mutuelle que vos enfants à charge au sens fiscal, vivant au foyer où pas.

2- Comment je fais pour le tiers payant si ma pharmacie ne prend pas la CAPAVES?

Si l'un des professionnels de santé(pharmacie, laboratoire, radiologie et optique) vous refuse le tiers payant, il convient de contacter la CAPAVES afin de faire initialiser une procédure de tiers payant(convention)

3- Lorsque le conjoint a lui aussi une mutuelle obligatoire, comment fait-on?

Le conjoint ayant une mutuelle obligatoire, peut intégrer la mutuelle CSF.

Par contre le salarié doit choisir la mutuelle prioritaire et celle qui sera complémentaire.

C'est-à-dire que la mutuelle qui a de meilleures garanties peut servir pour toute la famille et la deuxième venir compléter les remboursements qui ne seraient pas pris en charge par la mutuelle prioritaire.

4- Quand les cartes tiers payant vont-elles arriver?

Les cartes tiers payant doivent arriver aux salariés de façon individuelle et à leur domicile au plus tard le 15 février.

5- Comment fait le salarié qui a des soins en cours et ne peut avancer les frais de santé?

Lorsque les salariés ont des soins lourds, il peut appeler la CAPAVES afin que celle-ci se mette en relation avec la pharmacie pour leur faxer le numéro d'adhérent et l'entreprise a pris l'engagement d'avancer les frais de santé qui seraient trop élevés.

6- Si je ne remplis pas mon bulletin d'adhésion, qu'arrive-t-il?

Si vous ne remplissez pas votre bulletin d'adhésion dans les délais, il vous sera appliqué la formule obligatoire.

7- Si je veux changer de formule de garantie, qu'elle est le délai.

Si vous souhaitez changer de formule de garantie, vous avez un mois après avoir rempli votre bulletin d'adhésion pour faire vos modifications sans délai de carence

Passez le délai d'un mois vous devrez attendre 1 an pour changer de formule, et attendre six mois de carence si vous prenez une formule supérieure à la formule initiale.



Le Comité Central D'entreprise, s'est doté de moyens de fonctionnement financier fournis par les comités d'établissements.

Cette décision avait été prise en début de mandat par les élus de cette instance. Ces moyens devaient servir pour le paiement d'expert pour des dossiers complexes, le paiement de réunion préparatoire ainsi que diverses fournitures de papeterie.

Le constat que fait la CFDT aujourd'hui est le suivant.

1- la CFE/CGC se fait payer ses photocopies par le CCE

Celle-ci demandait que la secrétaire de la CFE/CGC soit payée par le CCE.

2- la CFE/CGC et la CGT s'associe aux actions du CCE en justice pour ne pas payer de frais d'avocat.

Effectivement leur avocat leur fait une facture globale, sachant que le Secrétaire du CCE est l'organisation syndicale CFE/CGC, Le trésorier est CGT

Nous comprenons pourquoi ces deux organisations syndicales ne sont pas pressées de voir les élections aboutir, leur trésorerie disparaîtrait et les actions en cours devraient être payées par eux et non le CCE.

CONSTAT du comité d'établissement Paris Ouest.

1/ la Cgt casse deux ordinateurs, et s'en fait payer deux autres en échange.

2/ La CGT se fait voler deux ordinateurs et s'en paie deux autres, il faut se demander à qui ont profité ces ordinateurs.

3/ La CGT se paie des appareils photos numériques.

4/Une dizaine de procès en cours contre la Direction pour divers motifs qui ne servent pas forcément les salariés.

5/ Aucune action sociale pour les salariés de 2003/2005

Seuls 3 bons d'achats en 2 ans qui n'ont pas profités à l'ensemble des salariés du comité Paris Ouest.

Un salarié ayant travaillé 9 mois dans la société n'a pas bénéficié des Bons CAD-HOC alors que le CE a touché des subventions pour ce salarié.

Par contre les élus CGT n'ont pas oublié d'utiliser les fonds du CE déplacement, repas, et autre

C'est un scandale et cela doit changer
Les salariés doivent bénéficier de ce qui leur revient de droit, c'est-à-dire des œuvres sociales du CE et non juste une seule catégorie de personne.



Que proposait la CFDT au Comité d'établissement Paris Ouest?

1/ Mise en place d'un fond de solidarité pour les salariés en grande détresse financière,

2/ mise en place de billetteries pour les parcs d'attractions et les cinémas

3/ mise en place d'une commission loisir afin d'organiser les sorties que les salariés souhaitent.

La CFDT sans moyen financier, juste avec le concours de Directeurs qui en avaient assez qu'il n'y est rien pour les salariés à organisé un barbecue géant avec rencontre sportive entre les magasins de Chantilly, Villers Sous St Leu, Lamorlaye, Luzarches et Viarmes.

Si vous voulez faire changer les choses, VOTEZ CFDT LISTE COMPLETE

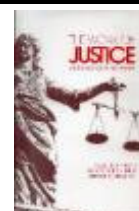
La CGT conteste l'accord sur la réduction du temps de travail des employés.

Le tribunal de grande instance rendra son jugement le 7 février.

La CGT est contre les JRTT des employés.

Cela leur permettrait d'avoir pourtant une semaine supplémentaire de congé par an.

Affaire a suivre





Ce que nous avons obtenu en date du 1er février 2005

Augmentation généralisée de 1, 2% au 1er mars pour les salariés de la catégorie 1 à 4

Mise en place d'une grille de salaire CSF avec un décrochage pour les niveaux 3B et 4B

Salaire minimum pour les maîtrises de niveaux 5 et 6 à 43 heures 25

Niveau 5: 1581 Euros soit 31 Euros d'augmentation par mois

Niveau 6: 1724 Euros soit 34 Euros d'augmentation par mois

Passage des temps partiels à 35 heures de temps de présence en entreprise à 36 heures 45 par mois sans JRTT. Cette mesure concerne 2677 salariés.

Toute embauche des temps partiels se fera au maximum à 34 heures, au-delà ce seront que des temps complets.

Création d'un fond de solidarité à hauteur de 60000 Euros pour les salariés en grande difficulté financière

Prise en charge du coût de la mutuelle sur la part obligatoire par la Direction pour les salariés bénéficiant de la CMU avec effet rétroactif

Mise en place d'une remise sur achat de 5% avec un plafond de 4500 Euros par an d'ici le dernier trimestre 2005.

Cette remise sur achat se fera par le biais de la carte PASS qui sera prise en charge par la Direction.

D'autres mesures sont en discussion, une prochaine réunion est prévue le 17 février 2005.

POUR

CONTRE

